



COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

REGLEMENT DIVISION REGIONALE

CAMPAGNE

Une DR (Division Régionale) est instituée en Tir Campagne. Elle se dispute par équipes de clubs. Elle se déroule du 1^{er} mars à la date limite définie par la FFTA pour qualifier un club au Championnat de France de Tir en Campagne par équipes de club.

Les comités départementaux peuvent présenter une équipe départementale composée d'archers de clubs n'ayant pas inscrits d'équipes. Elles seront classées avec les équipes de clubs mais seule une équipe de club peut remporter la DR.

Tous les concours campagne organisés en Normandie pendant la période d'ouverture de la DR est une manche de la DR

Pour disputer la DR, un club ne peut inscrire qu'une équipe par compétition. A chaque compétition, l'équipe peut être différente, sa composition doit être déposée au greffe avant le début des tirs. Une équipe de club se compose de 2 archers au minimum et de 4 tireurs maximum hommes et/ou femmes sans qu'il y ait de condition liée aux catégories d'âge et d'armes.

Pour l'établissement du classement de chaque manche, seuls les 3 meilleurs scores après pondération de chaque équipe seront pris en compte.

Une équipe engagée sur la DR mais non présente à une manche ne gagne pas de points sur cette manche.

Pendant les épreuves de DR les tirs se déroulent en individuel conformément au règlement du Tir en Campagne.

Les scores par archer seront pondérés de la façon suivante :

Arc droit : + 150

Arc nu : + 100

Arc à poulies : 0

Pondération féminine : + 35 par
archère de l'équipe

A chaque compétition, les clubs marquent le nombre de points défini dans le tableau suivant :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Points	40	36	32	28	24	20	16	12	8

A partir de la dixième place, les équipes marquent 4 points.

Le classement final est effectué en totalisant les points obtenus lors des différentes étapes.

En cas d'égalité au nombre de points de manches, les équipes sont départagées par la somme des 5 meilleurs scores pondérés de chaque équipe. Ne sera pris qu'un seul score réalisé par l'équipe sur son terrain

Le club déclaré vainqueur de la DR est proclamé Champion de Normandie de Tir en Campagne il reçoit du Comité Régional un trophée symbolisant sa victoire lors de la dernière étape, idéalement le Championnat Régional de Tir Campagne

Modalités

Le droit d'inscription d'une équipe à la DR est fixé à 30 Euros.

Lors de chaque étape de la DR, le CRNTA fournira une distinction pour les 3 premières équipes.